

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU NORD TOLOUSAIN**

### **Comité syndical – Séance du 15 décembre 2025**

**Date de la convocation : 09 /12 /2025**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

Quorum : 16

**Nombre de votants : 23**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>18</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>5</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

#### **Etaient présents**

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N, M. PLICQUE P., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.  
CC du Frontonnais : Mme CLAVEL ALBAR V., M. PETIT Ph., Mme SAVY S., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.  
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. DULONG D., M. ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L.  
CC Val'Aïgo : M. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M.

#### **Etaient représentés**

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. par Mme BACHELET N. (suppléante)  
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H. par M. JEANJEAN P. (suppléant)  
M. LECORRE D. par Mme GIBERT J. (suppléante)  
M. PROVENDIER Ph. par Mme BEGUE M. (suppléante)  
Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)

#### **Etaient absents ou excusés**

CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. LAGORCE P., M. NOËL S., M. ZANETTI L.  
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. JOVIADO G., M. SABATIER R.

**Secrétaire de séance : M. DELMAS Jean-Paul**

#### **Délibération n° 2025 /18**

Domaine : Finances

7.1- *Finances locales – Décision budgétaires*

**Objet : Régularisation par opération d'ordre non budgétaire pour un sur-amortissement constaté en 2024**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, conformément à l'article L 2321-2-27° du code général des collectivités territoriales, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

Il a été constaté que le bien portant le numéro d'inventaire 2015-2 a fait l'objet d'un sur-amortissement sur l'exercice 2024. Ainsi, cet amortissement pratiqué à tort au compte 281848 pour un montant de 20 euros doit être repris. La correction se fera par une opération d'ordre non budgétaire, sans impact sur les résultats de l'exercice en cours, selon le schéma débit compte 281848 / crédit compte 1068.

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la correction d'erreur sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

**Considérant** que pour assurer la neutralité des corrections, il est obligatoire de corriger les erreurs ou omissions sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par le compte 1068,

**Considérant** les immobilisations identifiées pour lesquelles des sur-amortissements ont été constatés les années antérieures,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** **D'AUTORISER** le comptable public à effectuer la régularisation par opération d'ordre non budgétaire comme suit : débit compte 281848 à hauteur de 20 euros / crédit compte 1068 pour le même montant.

**Article 2 :** **CHARGE** Monsieur le Président d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** **DE NOTIFIER** au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat mixte du SCoT du nord toulousain la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Philippe PETIT**

Le président  
du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain  
Philippe PETIT  


Signature numérique  
de Philippe PETIT  
Date : 2025.12.16  
16:29:48 +01'00'